

BOEN du 21 janvier 2016 :

- **Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 : évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège.**
- **Arrêté du 31 décembre 2015 : modèle national de la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle.**

Le décret vise à faire évoluer et à diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. L'évaluation doit aussi permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.

- « Art. D. 111-3.- Les parents sont tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants et du respect par ceux-ci de leurs obligations scolaires définies à l'article L. 511-1 (assiduité, respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements).
- « Cette information se fait notamment par l'intermédiaire du carnet de suivi des apprentissages à l'école maternelle, du livret scolaire à l'école élémentaire et au collège, ainsi que du bulletin et du livret scolaires dans les lycées.
- « Cette information est transmise plusieurs fois par an, selon une périodicité définie par le conseil des maîtres pour l'école maternelle et élémentaire et par le conseil d'administration, en prenant en compte le nombre de réunions du conseil de classe, pour les établissements du second degré.
- « L'école ou l'établissement scolaire prend toute mesure adaptée pour que les parents ou le responsable légal de l'élève prennent connaissance de ces documents. »

- « Art. D. 321-10.- Les modalités d'évaluation des apprentissages des élèves au regard des objectifs des programmes sont définies par les enseignants en conseil de cycle. L'évaluation des acquis de l'élève est réalisée par l'enseignant. Elle a pour fonction d'aider l'élève à progresser et de rendre compte de ses acquis. Les élèves ainsi que les parents ou le responsable légal sont informés des objectifs, des modalités et des résultats de cette évaluation.
- « À l'école maternelle, un carnet de suivi des apprentissages permet de rendre compte des progrès de l'élève. Il est régulièrement renseigné par l'enseignant de la classe, selon une fréquence adaptée à l'âge de l'élève. Ce document suit l'élève en cas de changement d'école au cours de sa scolarité en cycle 1.
- « Au terme de la dernière année de scolarisation à l'école maternelle, une synthèse des acquis scolaires de l'élève est établie, selon un modèle national fixé par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale. Cette synthèse est renseignée en conseil de cycle par les enseignants du cycle 1. Elle est transmise à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en première année du cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux, et communiquée aux parents ou au responsable légal de l'élève.
- « À l'école élémentaire, le suivi de l'évolution des acquis scolaires des élèves est assuré par le livret scolaire défini aux articles D. 311-6 et D. 311-7. »

Le carnet de suivi des apprentissages des élèves de maternelle

Le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève selon une fréquence adaptée à l'âge de l'enfant.

Le carnet de suivi peut être à la fois :	Le carnet de suivi n'est pas :
<p>Un carnet d'observation au long cours Un recueil d'observations régulières sur un temps suffisamment long pour permettre aux apprentissages de se réaliser.</p>	<p>Un livret de compétences décliné en sous-compétences Un tableau d'items cochés.</p>
<p>Un carnet de traces et une interprétation synthétique de l'enseignant Un document qui peut prendre des formes diverses, dans lequel l'enseignant présente des traces significatives de l'activité de l'enfant et une interprétation synthétique de l'évolution de son parcours d'apprentissage.</p>	<p>Un catalogue de fiches d'évaluation Un catalogue de fiches d'évaluation, d'exercices réalisés collectivement à un instant T.</p>
<p>Un carnet de communication pour les parents et les enseignants Un outil qui permet de rendre compte des progrès, qui les met en valeur et en perspective, sur la base d'observables définis. Un carnet dont le contenu doit être simple, compréhensible et lisible par les parents. Une ressource qui rend compte du cheminement de l'élève pour renseigner la synthèse des acquis à la fin de la G.S.</p>	<p>Un simple cahier d'élève Le cahier de l'élève au jour le jour.</p>

L'évaluation à l'école maternelle : de l'observation instrumentée au carnet de suivi

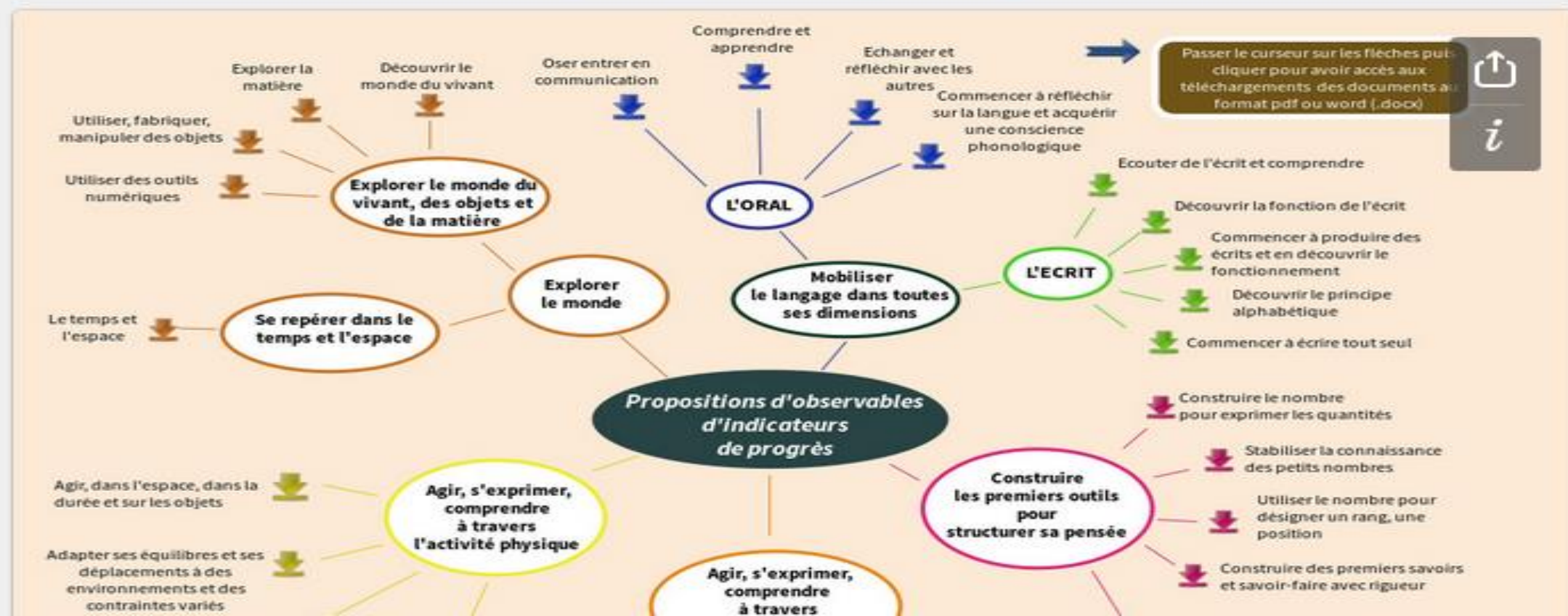
1. Un guide de présentation des ressources

☒ [Télécharger le guide](#)

2. Des propositions d'observables d'indicateurs de progrès

☒ [Télécharger l'ensemble des indicateurs de progrès pour les 5 domaines d'apprentissage](#)

☒ [Télécharger les indicateurs de progrès par domaine d'apprentissage \(cliquer sur l'image ci-dessous\)](#)



Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle

- Identité propre du cycle des apprentissages premiers : développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant.
- Inscrire chaque enfant dans un parcours de réussite.
- 2 outils exigibles à la rentrée 2016 : carnet de suivi des apprentissages (document propre à chaque école) et synthèse des acquis des élèves (document national).
- Rendre explicite aux parents les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle.

Carnet de suivi

- Nécessité d'évaluer les progrès des élèves.
- Grande souplesse dans la mise en œuvre de l'évaluation.
- Suit l'élève en cas de changement d'école.
- Régulièrement communiqué aux parents (a minima 2 fois par an).
- Parents le signent.
- Rendre compte des progrès des élèves (une révision régulière des prises de note des enseignants amène à constater les progrès, les stagnations, voire les régressions).
- Obligatoire mais format à l'appréciation des enseignants.
- Occasion d'instaurer une communication de qualité avec les parents. Concis et lisible par les familles.

Synthèse des acquis de chaque élève

Modèle national de synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année la de la scolarité à l'école maternelle :

À utiliser par toutes les écoles en fin de GS

- Transmise à l'école élémentaire.
- Renseignée tout au long du cycle.
- Pas de passation d'épreuves spécifiques d'évaluation.
- Communiquée aux parents.
- Occasion de dialoguer positivement avec les familles.

Des traces pour donner à voir à réussir